

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 08494

Numéro SIREN : 820 098 606

Nom ou dénomination : 146 & COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2023 sous le numéro de dépôt 1088

SAS 146 & COMPAGNIE

**77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG
92200 NEUILLY SUR SEINE**

ETATS FINANCIERS 2021

*Cerifié conforme
DESISTON Philippe*

PDG



146 & Compagnie - 146c1e.com

77, boulevard du Général Koenig

92200 Neuilly-sur-Seine

CONSEIL MEDIA

Siret: 820 098 606 RCS NANTERRE

[Handwritten signature]



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2022**

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

Désignation de la société: SAS 146 & COMPAGNIE SIRET 8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4	Adresse du siège social : Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement: 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG 92200 NEUILLY SUR SEINE	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées CONSEIL EN COMMUNICATION ET EN MEDIAS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	7 059
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 % PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF <input checked="" type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire : PP MONTIBUS CATHERINE 9 AVENUE DU BUISSON 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES		
- du comptable : MME MONTIBUS CATHERINE 2, AVENUE DE VERDUN 94410 SAINT-MAURICE Tél : 0143535531		
- du conseil : Tél :		
- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :		
- N° d'agrément : <input type="text"/>		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 146 & COMPAGNIE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG 92200 NEUILLY SUR SEINE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4 Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3	663
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 181	3 382
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	3 184	4 045	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	18 865	
		Autres créances (3)	BZ	CA	529	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	90 111	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	520	
TOTAL (III)		CJ	CK	110 026		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	117 257	IA	3 184	114 072
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 146 & COMPAGNIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.000.....)	DA			10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			17 689
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			2 940
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			39 909
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			2 793
	Dettes fiscales et sociales	DY			39 692
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			33
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC		82 442
	Ecarts de conversion passif*		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		114 072
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G			55 817
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 146 & COMPAGNIE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPO RE L L E S	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	666	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	649	KZ		LA	3 226	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 688	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 337	LO		LP	3 893	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V		
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	3 337	ØH		ØJ	3 893		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						2						
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPO RE L L E S	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	666	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP	3 875	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	2 688	MT		MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
TOTAL III					IY		NG	7 230	NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G
TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	7 230	ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 146 & COMPAGNIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *													
CADRE A																							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN											
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ											
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH											
TOTAL I			RK			RM			RN			RO											
Terrains			PI			PJ			PK			PL											
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO											
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT											
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY											
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			3			QB											
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF											
			Matériel de transport			QH			482			QI			253								
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			1 720			QM			725								
			Emballages récupérables et divers			QP						QR			QS								
TOTAL II			QU			2 202			QV			982			QW			3 184					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN			2 202			ØP			982			ØQ			ØR			3 184		
CADRE B																							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																							
DOTATIONS																							
REPRISES																							
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions		Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5									
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3									
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6									
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4									
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2									
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO									
TOTAL III		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ									
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice											
										Z9		Z8											
Primes de remboursement des obligations										SP		SR											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	18 865		18 865					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	292		292				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	237		237					
	Charges constatées d'avance		VS	520		520					
	TOTAUX			VT	19 915	VU	19 915	VV			
RENOVOIS	(1)	Montant des	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	39 909		13 284		26 624			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	13		13						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 793		2 793						
Personnel et comptes rattachés		8C	16 865		16 865						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 488		13 488						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 367		5 367					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 971		3 971						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	33		33						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	82 442	VZ	55 817		26 624			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 146 & COMPAGNIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	11 911
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	11 911
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	7 059
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	18 970
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SAS 146 & COMPAGNIE										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	23 601	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(5 911)		Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	ØF	17 689		Report à nouveau		ZG	17 689							
										TOTAL II		ZH	17 689		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	70 022			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	6 000		XQ	7 663						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 484			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	14 175						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	97 346			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	823		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	1 063						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	1 886				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	31 268			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	18 032			
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	67 200			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)

(C)

(ventilation par taux)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 146 & COMPAGNIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

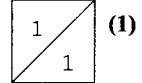
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 146 & COMPAGNIE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 146 & COMPAGNIE

ADRESSE (voie) 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG

CODE POSTAL 92200 VILLE NEUILLY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique DESHONS Prénom(s) PHILIPPENom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 9 000

Naissance : Date 11101961 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 77 Voie BOULEVARD DU GENERAL KOENIG

Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 2 0 0 9 8 6 0 6 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 146 & COMPAGNIE

ADRESSE (voie) 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG

CODE POSTAL 92200 VILLE NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 146 & COMPAGNIE

du 01/01/2021

Adresse 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG 92200 NEUILLY SUR SEINE

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	DESHONS PHILIPPE PRÉSIDENT	77, BOULEVARD DU GENERAL KOENIG 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
2	MOUREN CECILE ASSISTANTE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	12, RUE CHARTRAN 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	59 200			59 200				59 200
2	8 000			8 000				8 000
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	67 200			67 200				67 200

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 128
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 711
Total	5 839

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2021.. (total col. 9 + total col. 10) ⑪	73 039	- de l'exercice 2021.. ⑪	
- de l'exercice précédent ⑫	5 218	- de l'exercice précédent ⑫	
Nom et qualité du signataire DESHONS PHILIPPE PRÉSIDENT		À NEUILLY SUR SEINE, le 29/07/2022 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS 146 & COMPAGNIE 77 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG 92200 NEUILLY SUR SEINE 82009860600024 7021Z

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

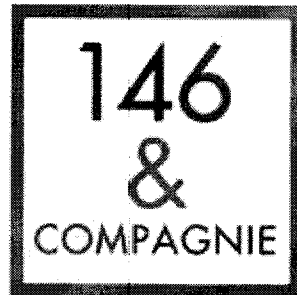
l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

--

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

--

SOCIETE



CONSEIL MÉDIA

SAS au capital de 10.000€

77, Boulevard du Général Koenig – Neuilly-sur-Seine – 92 200

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 AOUT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq août à dix-neuf heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Deshons Philippe, propriétaire de 9 000 (neuf mille) parts,
- Madame Dreux Nathalie, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Gaillaud Lionel, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Madame Deshons Margot, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Deshons Gustave, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts.

Total des parts présentes ou représentées : 10 000 parts sur les 10 000 parts composant le capital social.

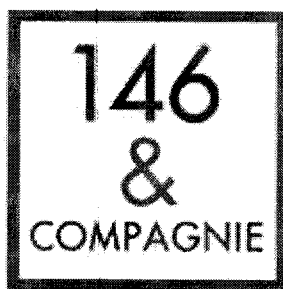
Philippe Deshons

Nathalie Dreux

Lionel Gaillaud

Margot Deshons

Gustave Deshons



CONSEIL MÉDIA
SAS au capital de 10.000€

77, Boulevard du Général Koenig – Neuilly-sur-Seine – 92 200

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq août à dix-neuf heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Deshons Philippe, propriétaire de 9 000 (neuf mille) parts,
- Madame Dreux Nathalie, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Gaillaud Lionel, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Madame Deshons Margot, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts,
- Monsieur Deshons Gustave, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts.

Total des parts présentes ou représentées : 10 000 parts sur les 10 000 parts composant le capital social.

Monsieur Philippe Deshons préside la séance en qualité de PDG.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- les actes de reprise et le journal des écritures,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de sept jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

16.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Constat des bénéfices,
- Activité 2021, conséquences de la COVID 19 sur l'activité, perspectives des diversifications,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport d'activité et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et constate un bénéfice net de 2.940,75 €.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de 2.940,75 € de l'exercice de la manière suivante :

Au report à nouveau soit : + 2.940,75 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport de gestion, prend acte que le président a perçu une rémunération de 59.200 € (cinquante-neuf mille deux cents euros)

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte de l'augmentation du loyer du siège social de 100 € à compter du premier février 2022, soit un loyer mensuel de 600 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Philippe Deshons Lionel Gaillaud Nathalie Dreux Margot Deshons Gustave Deshons